

Prix de la Solidarité MASFIP 2021

Depuis 2013, la MASFIP organise son prix de la Solidarité. Il distingue des initiatives, des actions ou des projets innovants dans le domaine de l'accompagnement social ou médico-social.

Ces projets, fondés sur la solidarité, doivent permettre de limiter l'isolement ou l'exclusion provoqués par la maladie, la dépendance ou le handicap, et ce, à tous les moments de la vie, de la petite enfance au grand âge.

Le jury se réunira le **mercredi 23 juin 2021** et récompensera un projet à hauteur de 15.000 €.

Les projets devront être présentés dans le respect du règlement disponible sur le site de la mutuelle et en partie rappelé ci-après et adressés à :

**Madame la Présidente de la MASFIP
Prix de la Solidarité
6 rue Bouchardon
75486 PARIS cedex 10**

ou par courriel à :

prixdelasolidarite@masfip.fr

au plus tard le **31 mai 2021** en utilisant le modèle de dossier qui peut être demandé à l'adresse mail ci-dessus ou téléchargeable sur le site :

<https://www.masfip.fr/actualites/prix-de-la-solidarite-2021/>

Il est précisé que, dans ses critères de sélection, le jury privilégiera les projets présentant un intérêt et une originalité marqué dans le domaine de l'animation, de la lutte contre la solitude et l'isolement psychique ou physique, à domicile ou en établissement. Les projets candidats devront s'attacher à mettre en évidence les investissements nécessaires à leur réalisation et pour lesquelles la MASFIP serait identifiée comme un des principaux financeurs. Les projets, qui nécessiteraient principalement une intervention de la MASFIP sur des besoins en fonctionnement, ne seraient pas retenus.